

DECLARATION DE PIEGEAGE



Je soussigné (nom, prénom)

Adresse :

Titulaire du droit de destruction :

- Propriétaire, Possesseur, Fermier,
- Président d'ACCA, de Société de Chasse Communale ou Privée.

Déclare réguler les prédateurs, figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles en vigueur et conformément à l'Arrêté Ministériel du 29 janvier 2007, du fait de leur nombre important occasionnant des dégâts sur la faune sauvage, les récoltes et les élevages.

- Piéger Faire piéger (Autorisation écrite du propriétaire)

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Aux lieux-dits :

par :

NOM	PRENOM	ADRESSE	N° d'agrément

Cette déclaration couvre la période du au 30 juin

Fait à

Signature du déclarant :

Visa du Maire de la Commune :

Déclaration à adresser à la mairie pour visa
Celle-ci devant :1°) En conserver 1 exemplaire pour affichage.
2°) En remettre 1 exemplaire au déclarant